Relations CE/PVD: appui aux efforts d'intégration économique régionale

1995/2194(COS) - 16/06/1995 - Document de base non législatif

-OBJECTIF: la présente communication traite de l'intégration économique régionale dans les pays en développement et de l'aide que peut apporter la Communauté aux formations régionales, vu notamment son expérience en la matière et les effets positifs que cette intégration pourrait apporter à ces pays. Une stratégie est proposée afin de la promouvoir, y compris au plan commercial. -CONTENU: La communication aborde le problème de l'intégration régionale sous l'aspect principalement économique et tente de la rattacher au cadre plus vaste de la coopération régionale. Pour la Commission, l'intégration régionale est le moyen le plus efficace de réduire les obstacles à la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes (élimination des barrières tarifaires et non tarifaires et la facilitation des paiements), alors que la coopération régionale couvre des domaines d'intérêts communs tels que le transport, les télécom., l'environnement... En ce qui concerne l'intégration régionale des pays en développement, l'expérience européenne montre qu'elle dépend d'un certain nombre de facteurs: . complémentarité des économies, proximité géographique et similarité du contexte culturel et historique; . engagement politique, paix et sécurité, respect de l'état de droit et la démocratie; .environnement économique favorable et stabilité macro-économique; .institutions fortes et relativement souples pour progresser à des rythmes différents ("géométrie variable") et application efficace de la subsidiarité. L'Union soutient l'intégration régionale des pays tiers et estime qu'elle doit s'inscrire dans le cadre tant de la politique de coopération au développement que de la politique commerciale. .Sur le plan commercial, l'Union envisage l'application du cumul des règles d'origine accordées à plusieurs groupements ainsi que la signature d'accords commerciaux subordonnés à la mise en oeuvre de mesures régionales de libéralisation ; .Sur le plan de la coopération, 3 volets sont envisagés: -développement des capacités régionales, y compris formation, recherche et assistance technique (conception de politiques sectorielles, harmonisation des standards, etc.), -aide à l'ajustement de manière à permettre au secteur privé d'exploiter de nouvelles possibilités de l'intégration, -dans certaines régions (Afrique sub-Saharienne, notamment), appui aux gouvernements qui s'engagent dans la voie de l'intégration.